

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 24 février à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 février 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, ZUCCARELLI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. BASTELICA	à	Mme PIMENOFF
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA
M. PUGLIESI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 février 2014

Délibération N°2014 / 25

Passation de bail à ferme au profit d'un jeune agriculteur sur le site de « St Antoine » en application de la délibération du conseil municipal n°2013/131 en date du 31 mai 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la délibération n°2013/356 en date du 18 décembre 2013.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2013/356 en date du 18 décembre 2013, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité de ses membres :

- Le principe de la passation de baux à ferme au profit de jeunes agriculteurs en application de la délibération du conseil municipal n°2013/131 en date du 31 mai 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En conséquence, et suite à un accord avec le jeune agriculteur ci-dessous mentionné, un bail à ferme sera signé avec :

- Monsieur MATTEUCCI Eric, pour le pacage des caprins sur une superficie totale de 179,68 ha sur les parcelles communales cadastrées section D n°58 – 61 et 61 et 25p et F n° 7.

Une modification du PLU devra être engagée pour permettre la construction d'une bergerie/ fromagerie sur la parcelle cadastrée section D n° 61 conformément aux règles de l'urbanisme. Le bail à ferme prendra effet à la date de la signature.

Le 1er versement du loyer interviendra dans les deux ans à compter de la date de signature, afin de permettre à ce jeune agriculteur de constituer son dossier et d'obtenir les aides et autres subventions afférentes à son installation et début d'exploitation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer le bail visé ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'Exposé M. Paul-Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint Délégué,
et après en avoir Délibéré,**

VU, la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes, des Départements et des régions,

VU, la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les régions, et l'Etat,

VU, la loi 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU, le Code de l'Urbanisme

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le code rural

Vu, la délibération du conseil municipal n°2013/131 en date du 21 mai 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Vu, la délibération n°2013/356 en date du 18 décembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 21 Février 2014,

Considérant, l'intérêt communal de passer un bail à ferme pour la valorisation des terrains communaux situés lieu dit St Antoine et cadastrés section D n°58 – 61 et 61 et 25p et F n° 7.

AUTORISE Monsieur le Maire

Par 29 voix pour,

Et 4 non participations (Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI)

- à signer le bail à ferme consenti à Monsieur MATTEUCCI Eric, pour le pacage des caprins sur une superficie totale de 179,68 ha sur les parcelles communales cadastrées section D n°58 – 61 et 61 et 25p et F n° 7.

PRECISE

- qu'une modification du PLU devra être engagée pour permettre la construction d'une bergerie/ fromagerie sur la parcelle cadastrée section D n° 61 conformément aux règles de l'urbanisme.
- que le bail à ferme prendra effet à la date de la signature.
- que le 1er versement du loyer interviendra dans les deux ans à compter de la date de signature, afin de permettre à ce jeune agriculteur de constituer son dossier et d'obtenir les aides et autres afférentes à son installation et début d'exploitation.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,


Dr Simon RENUCCI


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140224-2014_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2014